

Communiqué 1

L'évaluation des programmes d'études au collégial Un processus rigoureux pour améliorer la qualité des programmes

Montréal, le 29 février 1996. Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, M. Jacques L'Écuyer, a rendu public, aujourd'hui, le premier rapport synthèse de la Commission portant sur l'évaluation d'un programmes d'études au collégial, rapport consacré à l'évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde (TESG)*. En conférence de presse, M. L'Écuyer a précisé que la Commission privilégie un processus d'évaluation rigoureux et dynamique fondé sur la participation des collèges et d'experts externes reconnus pour leur compétence dans le domaine des services de garde au Québec.

La participation des établissements : une étape importante dans le processus

Le rapport synthèse sur l'évaluation des programmes de TESG est l'aboutissement d'une démarche à laquelle les 29 établissements touchés par l'évaluation de ces programmes ont participé en réalisant leur auto-évaluation. Le président de la Commission a tenu à souligner l'excellent travail réalisé par ces établissements et il a poursuivi en indiquant «qu'ils ont su réaliser des évaluations rigoureuses et utiles qui se reflètent dans la qualité de leurs rapports d'auto-évaluation et dans leur engagement à améliorer leur programme.»

La démarche d'auto-évaluation, soutenue par un guide fourni par la Commission, permet aux établissements de décrire la situation vécue, d'en faire l'appréciation et, le cas échéant, d'indiquer les actions envisagées pour améliorer la mise en oeuvre du programme. Les collèges sont également invités à formuler une appréciation globale du programme en identifiant ses forces et ses faiblesses les plus importantes. M. L'Écuyer a signalé que «cette démarche d'évaluation a permis aux collèges offrant les programmes de TESG d'élaborer un plan d'action en vue d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ces programmes et de mieux préparer les étudiants au travail en services de garde.»

La collaboration des experts : un gage de rigueur et d'équité

Pour l'assister durant le processus d'évaluation des programmes de TESG, la Commission a formé un comité consultatif composé de personnes issues du milieu collégial et de celui des services de garde. Le comité a participé à l'élaboration du guide indiquant aux collèges les critères à retenir pour réaliser leur auto-évaluation. Les membres du comité étaient aussi invités à faire partie des comités visiteurs chargés d'analyser les rapports d'auto-évaluation et de visiter les collèges.

À cette étape du processus, la Commission a également fait appel à d'autres experts externes qui ont participé aux travaux des comités visiteurs. Les experts jouent un rôle important dans le processus d'évaluation. «En effet, de dire M. L'Écuyer, ils aident la Commission à déterminer les forces et les faiblesses du programme évalué et à porter un jugement sur le programme dans son ensemble. Leur présence constitue, pour la Commission, un gage supplémentaire de rigueur et d'équité.»

Les rapports d'évaluation : des documents publics

Pour chacun des programmes évalués, la Commission prépare un rapport préliminaire élaboré à partir du rapport d'auto-évaluation et des résultats de la visite. Ce rapport est transmis à l'établissement qui dispose d'un délai d'un mois pour fournir, au besoin, de l'information supplémentaire et préciser les actions déjà engagées ou en voie de se réaliser pour améliorer la mise en oeuvre des programmes évalués. Par la suite, la Commission rédige et adopte la version finale du rapport qui est transmis à l'établissement concerné et à la ministre de l'Éducation. Les rapports d'évaluation sont des documents publics.

L'évaluation des Techniques d'éducation en services de garde LE programme conduisant au DEC : un programme de qualité

Montréal, le 29 février 1996. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reconnaît la qualité du programme de Techniques d'éducation en services de garde (TESG) conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). En conférence de presse, le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, a tenu à préciser que «les résultats de l'évaluation démontrent que la qualité de ce programme repose d'abord sur un personnel enseignant qualifié et motivé, sur des méthodes pédagogiques adaptées et diversifiées ainsi que sur la qualité des ressources disponibles.»

Un bref portrait du programme

Ce programme vise à former des éducateurs habilités à travailler auprès des enfants de 0 à 12 ans dans le cadre des différents services de garde reconnus au Québec, soit les garderies, les halte-garderies, les services de garde en milieu familial reconnus par une agence, les jardins d'enfants et les services de garde en milieu scolaire. En 1993-1994, 15 établissements étaient autorisés à offrir le programme (12 cégeps et 3 établissements privés) et 2049 étudiants y étaient inscrits.

Un personnel enseignant engagé et compétent

Les enseignants de la discipline TESG détiennent un diplôme universitaire, souvent dans le domaine de la petite enfance. Ils ont également une formation en pédagogie et la grande majorité d'entre eux bénéficient d'une expérience du terrain et continuent d'entretenir des relations avec les milieux des services de garde.

«Il ressort de l'évaluation effectuée par la Commission que la compétence et l'engagement des enseignants font partie des grandes forces du programme. Ils ont développé une vie départementale active centrée sur la pédagogie : concertation sur les approches pédagogiques à privilégier dans les cours, harmonisation des plans de cours et des outils d'évaluation, élaboration, dans de nombreux cas, d'une vision du programme qui s'est traduite dans un véritable projet éducatif mobilisateur. D'ailleurs, a poursuivi M. L'Écuyer, les départements de TESG sont très dynamiques et représentent souvent des milieux engagés dans l'amélioration de la qualité des services de garde au Québec.»

Des méthodes pédagogiques adaptées et des ressources adéquates

Les méthodes pédagogiques variées, généralement actives et souvent novatrices, représentent une autre force de la mise en oeuvre du programme. Elles contribuent au maintien de la motivation des étudiants, à la réussite des cours de la discipline et à l'atteinte des objectifs du programme. De plus, les efforts consentis pour rendre les stages très formateurs ont permis à plusieurs collèges de déterminer le profil des compétences à maîtriser et ce travail innovateur donne une bonne idée de ce que pourraient être les compétences terminales à évaluer lors de l'imposition de l'épreuve synthèse de programme. Enfin, la qualité des ressources mises à la disposition des enseignants et des étudiants est également remarquable : matériathèque, salle

d'observation, local d'arts plastiques, laboratoire d'alimentation, gymnase, etc. Certains établissements ont pris des initiatives intéressantes, telle l'ouverture d'un jardin d'enfants.

Un taux de diplomation décevant par rapport à la qualité du programme

Le taux de diplomation des étudiants en provenance du secondaire est d'environ 20 % après trois ans et d'un peu plus de 40 % après cinq ans. Certains facteurs, tels les antécédents scolaires, l'orientation et les changements de programme, l'impact de la formation générale et l'attrait du marché du travail pourraient expliquer un taux de diplomation que la Commission juge décevant par rapport à la qualité de la mise en oeuvre du programme. Bien que ce taux soit comparable à celui de l'ensemble des programmes techniques, la Commission a relevé, entre les établissements, des variations importantes du taux de diplomation en TESG, ce qui porte à croire qu'il existe des facteurs susceptibles de le relever.

«Le taux de diplomation en TESG peut et doit être augmenté, d'affirmer M. L'Écuyer, et il revient à chaque collège de se doter d'un plan d'action institutionnel pour y parvenir. Il est possible de le faire puisque certains collèges qui acceptent, en TESG, des candidats plus faibles et leur accordent un support particulier obtiennent un taux de diplomation supérieur à celui de l'ensemble.»

Un certain nombre de mesures peuvent être prises par les établissements pour rehausser le taux de diplomation en TESG. À l'exemple de quelques collèges qui ont des résultats probants, il peut s'agir de se doter de mécanismes de recrutement et de critères de sélection des candidats afin, d'une part, de vérifier leur orientation et, d'autre part, de constituer un effectif ayant une probabilité raisonnable de réussir; il peut s'agir également de multiplier les mesures de soutien pour accorder une attention particulière aux étudiants les plus faibles. De toute évidence, il faut que chaque collège mette de l'avant des mécanismes de concertation entre les enseignants de TESG, ceux des disciplines contributives (psychologie et sociologie) et ceux de la formation générale. La qualité d'un programme repose pour beaucoup sur une vision claire et partagée du projet de formation et des objectifs qui le sous-tendent. À cet égard, l'approche programme et la création d'un comité de programme sont des moyens susceptibles d'aider à trouver des solutions aux problèmes soulevés.

Par ailleurs, les collèges devraient se doter d'un système d'information leur permettant de suivre le cheminement scolaire de leurs étudiants et, à l'aide d'indicateurs révélateurs de l'évolution de leurs programmes, en détecter les problèmes et apporter, au besoin, les correctifs nécessaires pour en améliorer la mise en oeuvre.

Un programme dont la pertinence pourrait être augmentée

Tout en reconnaissant la qualité du programme, la Commission estime que les collèges devraient s'assurer que chaque étudiant ait acquis une expérience de travail dans plus d'un type de service de garde afin d'élargir son champ de compétence. Actuellement, le programme prépare très bien les étudiants à la garde des enfants âgés de 2 à 5 ans, alors que la préparation à la garde en milieu scolaire, à celle des poupons et des enfants de 6 à 12 ans demandent des ajustements au programme. Les collèges ont déjà la marge de manoeuvre nécessaire pour apporter les modifications appropriées. Toutefois, le Président a rappelé que «la révision des objectifs, par le Ministère, pour les transcrire sous forme de compétences et de standards doit permettre de couvrir l'ensemble des aspects de la pratique tout en laissant aux collèges la marge de manoeuvre requise pour adapter le programme aux besoins de leur milieu.»

**L'évaluation des Techniques d'éducation en services de garde
Le programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) : un
programme éprouvant quelques difficultés**

Montréal, le 29 février 1996. La moitié des établissements offrant le programme de Techniques d'éducation en services de garde conduisant à une AEC ont un pro-programme de qualité. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, a indiqué que «certains programmes sont d'une qualité remarquable, particulièrement grâce au dévouement et aux efforts des enseignants et des conseillers pédagogiques. D'autres présentent, cependant, des problèmes d'organisation ou de qualité de la mise en oeuvre. Les principales difficultés rencontrées touchent les objectifs et la gestion du programme ainsi que la complexité de la collaboration avec les organismes gouvernementaux qui financent des AEC.»

Quelques indications sur le programme

En 1993-1994, le programme était offert à temps complet et à temps partiel dans 25 établissements et plus de 2000 personnes ont suivi au moins un cours du pro-programme aux trimestres d'automne ou d'hiver. Le programme à temps complet se donne, de façon intensive, dans le cadre de programmes gouvernementaux visant la réintégration sur le marché du travail, notamment, de prestataires de l'assurance- chômage ou de la sécurité du revenu. Aucun préalable particulier n'est exigé si ce n'est une formation jugée suffisante.

La force du programme : les enseignants et les conseillers pédagogiques

L'enseignement dans ce programme est généralement confié à des chargés de cours qui, malgré des conditions de travail souvent difficiles, sont dévoués et font preuve d'initiative et d'ingéniosité. Les collèges où la mise en oeuvre est de qualité ont su maintenir une équipe stable de chargés de cours qui s'appuie sur quelques professeurs expérimentés à qui on confie des responsabilités de planification et d'organisation de l'enseignement. Dans ces collèges, la Commission a noté une belle complicité entre les enseignants et le conseiller pédagogique responsable de l'organisation et de l'encadrement de la mise en oeuvre du programme.

Les objectifs du programme ne collent plus à la réalité

Le programme a été conçu pour répondre à des besoins de perfectionnement des personnes à l'emploi d'un service de garde depuis au moins trois ans et non pour servir de formation initiale à des adultes sans expérience de travail dans le domaine, comme c'est de plus en plus souvent le cas. Pour répondre à ces besoins de formation initiale, il faudra revoir les objectifs et le contenu du programme pour être en mesure d'offrir un programme enrichi par l'élargissement de la formation de base et l'augmentation des contacts avec les enfants. Cette révision devra être faite par les collèges puisque, selon le *Règlement sur le régime des études collégiales*, il leur reviendra dorénavant de définir les objectifs et les standards des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales.

Une gestion du programme à améliorer

L'évaluation du programme d'AEC a permis de déceler, dans certains collèges, des problèmes de gestion de la formation continue. Ainsi, dans le cas des programmes offerts à temps partiel, l'offre de l'ensemble des cours prévus au programme est généralement tributaire du nombre d'inscriptions. Plusieurs collèges éprouvent de la difficulté à programmer régulièrement et dans une séquence pédagogiquement valable tous les cours du programme parce que l'effectif étudiant est restreint. Certains cours sont offerts annuellement et d'autres ne le sont qu'occasionnellement, ce qui a pour conséquences de prolonger la durée requise pour terminer le programme et de rendre difficile l'obtention du diplôme

«Pour la Commission, de dire M. L'Écuyer, un collège qui offre un programme doit en assumer les responsabilités inhérentes et prendre les moyens requis pour permettre aux étudiants inscrits de suivre les cours selon une séquence valable et de terminer le programme dans un délai raisonnable. Dans le cas contraire, un collège pourrait offrir certains cours plus en demande sans cependant offrir le programme. Il pourrait alors s'entendre avec des collèges qui offrent les autres cours, ou encore, permettre aux étudiants de se joindre à ceux du DEC ou de l'AEC à temps plein afin qu'ils puissent terminer leur programme.»

La Commission a aussi constaté, à plusieurs reprises, un manque de collaboration entre les départements de TEGS et les unités responsables de la formation continue, ce qui a pour effet de rendre plus difficilement accessibles aux enseignants de l'AEC les ressources matérielles requises pour l'atteinte des objectifs du programme. De plus, la collaboration des enseignants du DEC, qui possèdent l'expertise institutionnelle en ce domaine, devrait permettre de combler une autre lacune observée, à savoir, le manque d'une vision commune du profil de formation nécessaire à l'établissement d'une séquence de cours selon une progression logique des apprentissages.

Réduire la complexité de la collaboration avec les organismes gouvernementaux

Les organismes gouvernementaux qui financent des programmes d'AEC imposent un certain nombre de contraintes aux collèges : le programme doit être offert sur une base intensive et d'une durée maximale de huit mois; il doit démarrer à quelques jours d'avis à l'intérieur d'une période donnée et, dans plusieurs cas, le collège ne peut participer à la sélection des étudiants. Ces contraintes influencent grandement la qualité de la mise en oeuvre du programme, particulièrement dans les collèges n'ayant pas de département de TEGS ou d'équipe stable possédant une expertise en ce domaine.

«Les organismes responsables de la formation de la main-d'oeuvre devraient s'assurer que les collèges avec lesquels ils font affaire possèdent bien l'expertise nécessaire pour offrir un programme donné dans les meilleures conditions et avec les meilleures chances de réussite pour des adultes qui tentent de réintégrer le marché du travail. De plus, ces organismes devraient s'assurer de la participation des collèges au processus de sélection des candidats à un programme d'AEC», de conclure le Président.